

L'Evangile selon Marc

M. Vuillemot, adjoint délégué au D.S.U., répond à Michèle Joyan. "L'audit ne constitue pas un affront"

Les protestations de Michèle Joyan, vice-présidente de l'association Tisot, n'ont pas laissé de marbre l'adjoint délégué à la politique de la ville et au développement social urbain (D.S.U.) , Marc Vuillemot, qui entretient depuis son arrivée à l'hôtel de ville les meilleures relations avec les responsables de l'"espace" culturel de la Z.U.P. nord portant lui aussi le nom de notre célèbre "fils du pâtissier". On se souvient (Var Matin du 10 décembre) que Mme Joyan, au fil d'une interview décapante, contestait la décision municipale de soumettre l'association à un audit financier, mesure inutilement vexatoire aux yeux des administrateurs. Dans une longue lettre adressée à l'interpellatrice, l'élus réplique point par point à ce qu'il qualifie de "petit coup de griffe". Le débat ayant pris un caractère public, M. Vuillemot a aussi accepté de répondre aux questions de Var Matin.

MARC VUILLEMOT est un homme de dialogue. Aussi veille-t-il à expurger de ses réponses tout caractère vindicatif ou polémique. Parviendra-t-il à convaincre son ardente interlocutrice du bien-fondé de la démarche municipale ? On n'en jurera d'autant moins que l'étrange épidémie d'audits sévissant en ville commence à faire jaser, y compris dans les rangs d'une gauche pourtant encore sous le charme de l'élection de juin.

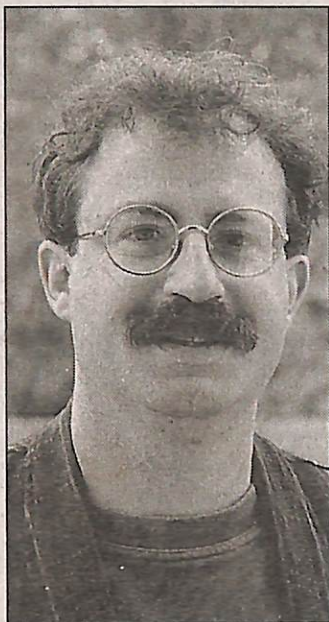
NE PAS S'OFFUSQUER

Var Matin : La vice-présidente de l'association Tisot a-t-elle tort de se formaliser ?

Marc Vuillemot : Comme je viens de le lui écrire, je ne pense pas qu'elle ait à s'offusquer de cet audit pour la bonne et simple raison que toutes les associations ayant bénéficié de plus de 100.000 F de subventions municipales, en 1994, hors Contrat de ville, font l'objet de cette mesure. J'ajoute que M. Scaglia, après son élection, avait accompli la même démarche. Il est vrai que ses résultats n'ont jamais été connus alors que nous nous engageons par contre à publier les nôtres.

V.M. : Pourquoi municipaliser Tisot ?

M.V. : Je m'étonne que des doutes puissent encore subsister sur les orientations de la municipalité relatives à l'Espace Tisot après le courrier explicite adressé au président de l'association elle-même et aux présidents des autres associations adhérentes. J'ai moi-même eu l'occasion de fournir toutes explications utiles au bureau le 7 octobre dernier. En fait de quoi s'agit-il ? Si nous avions maintenu les choses en l'état, il y avait risque pour les élus municipaux de se retrouver dans une situation de gestion de fait. Ce n'est pas illégal mais cela peut conduire à l'inéligibilité. Pour éviter cet inconvénient, la ville a donc décidé de ne plus être représentée au sein de l'association et de reprendre l'Espace Tisot en gestion communale, les personnels étant maintenus dans une mission de service public. Il ne faut pas voir là de mauvaises intentions ni d'arrière-pensées contre l'association. Nous avons d'ailleurs demandé au directeur de l'Espace de travailler avec l'ensemble des structures associatives et avec les services communaux à l'élaboration d'une programmation pour 96 s'assignant pour objectif de mettre en oeuvre un projet socio-culturel de qualité centré sur la lutte contre l'exclusion.



Marc Vuillemot : "Il n'y a pas eu d'affront."

(Photo Stéphane Doussot.)

LE DEPART DU DIRECTEUR

V.M. : Ce directeur, qui s'appelle Pierre Poupeney, va bientôt exercer ses talents à Sanary. Certains disent que c'est une perte pour La Seyne.

M.V. : Nous avons proposé en juillet dernier au directeur de l'Espace Tisot d'être maintenu dans ses fonctions et de bénéficier d'une formation adaptée à la lourde mission qui lui incombe afin qu'il puisse obtenir le statut et donc le salaire correspondant. Il avait accepté avec enthousiasme mais il a, depuis, décidé de quitter notre ville. Je regrette sincèrement son départ et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le lui dire.

V.M. : Et les autres membres du personnel ?

M.V. : La municipalité a confirmé les personnels de secrétariat et de gardiennage, dans des conditions de travail améliorées, reconnaissant ainsi la qualité du travail accompli. On voit donc bien que nous n'avons en aucune manière fait un affront à l'association ni à ses responsables. Lors de la réunion du 7 octobre, j'ai confirmé que nous entendions nous appuyer sur la qualité de l'existant pour parfaire et augmenter le rôle de cet équipement dans deux directions. Je résume : d'une part l'action culturelle de bon niveau pour faire venir à Berthe des publics de toute la ville ; d'autre part action culturelle, artistique et socio-éducative considérée comme un moyen de lutte contre les exclusions. Je n'ai pas souvenir que les membres du bureau de l'association aient contesté cette orientation.

Propos recueillis par Bernard OUSTRIERES.